



PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du lundi 18 juillet 2016

L'an deux-mille-seize, le 18 du mois de juillet, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, BOURDIN Jean-Pierre, MARTEAU Josette, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, BESNARD Christelle, HERMENIER Stéphane, DEMION Pierre-Yves, COLLARD Cynthia, GUITTON Jean-Claude, DAGON Stéphanie.

Absent(e-s) excusé(e-s) : BAUMIER Vincent donnant pouvoir à BERTRAND Béatrice, PRATS Sylvie

Absent(e-s) : Néant

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur BAUDOUIN Noël est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20/06/2016

Le procès-verbal est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR :

1. Rénovation énergétique du nouveau pôle de la petite enfance rue de la Jouannerie - demande de subvention à la Région des Pays de la Loire.
2. Rénovation énergétique du groupe scolaire public « La Vétusienne » - demande de subvention au ministère de l'environnement dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive présenté par le PNR Loire Anjou Touraine.
3. Concertation pour la révision du PPRi (Plan de Prévention des Risques d'inondation du val d'Authion) – recueil de l'avis des communes sur les cartes d'aléas et d'enjeux.
4. Tarifs des photocopies pour les particuliers et les associations.
5. Parcelle communale cadastrée ZX n°259 - condition de vente.
6. Règlement du calcul des subventions communales octroyées à l'école publique et à l'école privée.
7. Zone Artisanale – plateforme TPPL

Questions diverses

Rapport des vice-présidents des commissions municipales.

Ajout à l'ordre du jour :

2 BIS : Rénovation énergétique du groupe scolaire public « La Vétusienne » - demande de subvention FEDER/ITI.

8. Décision modificative N°2016-01

Le conseil municipal accepte ces ajouts.

DCM N° 2016-07-055 - Région des Pays de la Loire - demande de subvention pour l'amélioration de la performance énergétique du futur pôle de la petite enfance, rue de la Jouannerie

Madame le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention (70 000 € à 100 000 €) a été faite auprès de la région des Pays de la Loire en février 2016. Pour donner suite à cette demande, il est nécessaire de produire une délibération.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention à la Région des Pays de la Loire pour aider la commune dans les travaux de maîtrise d'énergie pour l'amélioration de la performance énergétique dudit immeuble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

- **DÉCIDE** de demander une subvention à la Région des Pays de la Loire aussi élevée que possible pour aider la commune dans ces travaux visant à améliorer la performance énergétique de l'immeuble rue de la Jouannerie, futur pôle de la petite enfance.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-07-056 - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Développement Durable dans le cadre de l'appel à projets Territoire à énergie positive présenté par le PNR Loire Anjou Touraine pour le projet de rénovation énergétique de l'ensemble du groupe scolaire « La Vétusienne »

Le Conseil Municipal a engagé une réflexion sur la consommation énergétique des bâtiments et, dans ce cadre, a envisagé la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'ensemble du groupe scolaire « La Vétusienne ».

Cette réalisation s'inscrit dans une logique écoresponsable et de développement durable :

- par le choix de matériaux liés à l'écoconstruction,
- par la réduction et la maîtrise de la dépense énergétique,
- par le respect du caractère patrimonial bâti et paysager du projet,
- par la réponse apportée à des enjeux sociaux locaux,

Monsieur SOURDEAU explique qu'il est nécessaire d'avoir recours à des matériaux biosourcés et que le TRESPA est accepté dans une proportion de 20% maximum sur la façade.

Madame le Maire expose que le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine est lauréat de l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Développement Durable et s'est vu accorder la possibilité de financer des projets publics d'investissements répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique.

C'est dans ce contexte que Madame le Maire propose aux conseillers que le projet communal de rénovation énergétique de l'ensemble du groupe scolaire « La Vétusienne » soit inscrit dans le programme d'actions TEPCV du PNRLAT.

Le montant global du projet, étude, maîtrise d'œuvre et travaux, est estimé à 940 219,64 euros HT. Au vu du dossier présenté par la Commune, 60 000 euros de subvention peuvent-être espérés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de présenter ce projet de rénovation énergétique de l'ensemble du groupe scolaire « La Vétusienne » dans le cadre de l'appel à projets TEPCV et demande une subvention aussi élevée que possible auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Développement Durable via le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-07-057 - Demande de Subvention FEDER/ITI pour le projet de rénovation énergétique de l'ensemble du groupe scolaire « La Vétusienne »

Madame le Maire informe le conseil que le SIEML, le bureau d'études techniques EDEL, et le bureau d'études techniques Neau ont réalisé un audit énergétique comprenant une étude de faisabilité de rénovation du bâti pour l'ensemble du groupe scolaire la Vétusienne. Il est présenté le tableau prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES HT	
1ère tranche	583 853,84 €
Première tranche - Frais d'études	81 334,13 €
2ème tranche	238 444,67 €
Travaux induits -location classes modulaires pendant travaux	36 587,00 €
TOTAL HT DEPENSES	940 219,64 €
RECETTES HT	
DETR 2ème tranche	105 218,70 €
SIEML 1ère tranche	95 700,00 €
SIEML 2ème tranche	30 400,00 €
Région Pays de la Loire	100 000,00 €
ADEME	40 000,00 €
PNR TEPCV	60 000,00 €
FEDER - ITI	131 250,00 €
Subv Etat soutien grandes priorités d'investissements	95 546,70 €
Total des demandes de subventions	658 115,40 €
Autofinancement	282 104,24 €
TOTAL RECETTES HT	940 219,64 €

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention FEDER/ITI à l'Europe pour aider la commune dans les travaux de maîtrise d'énergie pour l'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble du groupe scolaire la Vétusienne.

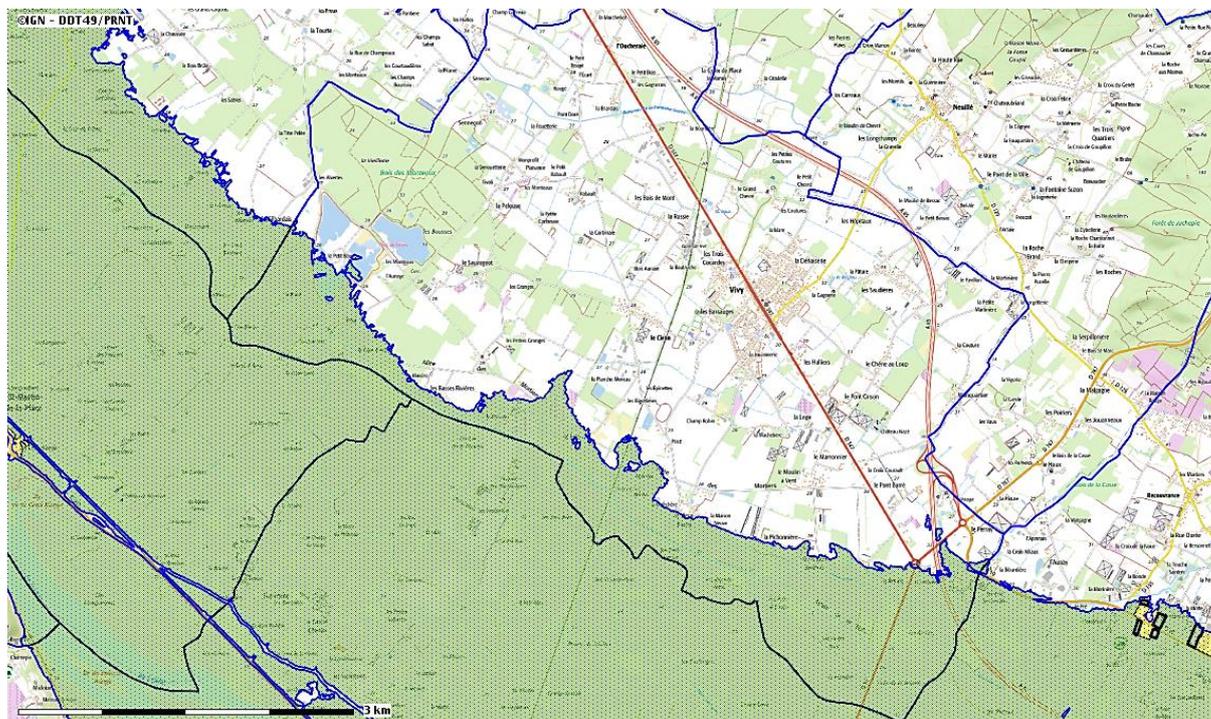
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **DÉCIDE** de demander une subvention FEDER/ITI à l'Europe pour aider la commune dans ces travaux visant à améliorer la performance énergétique de l'ensemble du groupe scolaire la Vétusienne.
- **APPROUVE** l'opération présentée ainsi que le tableau prévisionnel de financement ci-dessus.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-07-058 - Révision du PPRi Val d'Authion – avis du conseil municipal

Dans le cadre de la concertation pour la révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) du Val d'Authion, le conseil municipal doit se prononcer sur

- Les cartes d'aléas (hauteur, vitesse des zones de dissipation d'énergie et d'écoulements préférentiels)
- Les cartes d'enjeux délimitant les zones urbaines denses et les autres zones urbaines, des zones non urbanisées en l'état actuel (zones urbaines non aménagées, agricoles, naturelles et d'expansion des crues).



Il est précisé qu'à Vivy la zone du PPRi diminuera. Les nouveaux outils de mesure étant plus précis qu'en 2000, date d'approbation du PPRi Val d'Authion. Actuellement, la date d'approbation préfectorale du futur PPRi Val d'Authion est prévue en décembre 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, Le Conseil Municipal,

- **DONNE un AVIS FAVORABLE** aux cartes d'aléas et d'enjeux de la révision du PPRi Val d'Authion.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-07-059 - Tarifs photocopies et impressions pour les associations communales et les particuliers

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de déterminer des tarifs pour les photocopies et les impressions réservées aux associations Vétusiennes et aux particuliers.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants à compter de 2016:

Associations :

A4	recto noir et blanc	0,20 €
	recto-verso noir et blanc	0,30 €
	recto couleur	0,60 €
	recto-verso couleur	0,70 €
A3	recto noir et blanc	0,40 €
	recto-verso noir et blanc	0,60 €
	recto couleur	1,20 €
	recto-verso couleur	1,40 €

Particuliers :

A4	recto noir et blanc	0,50 €
	recto-verso noir et blanc	0,80 €
	recto couleur	1,00 €
	recto-verso couleur	1,20 €
A3	recto noir et blanc	1,00 €
	recto-verso noir et blanc	1,60 €
	recto couleur	2,00 €
	recto-verso couleur	2,40 €

Madame DAGON estime que ces tarifs devraient être diminués. Il est répondu que ce service est facultatif et qu'il est faiblement sollicité par les administrés. Il est souligné la nécessité pour la commune de rentrer dans ses frais compte tenu de l'amortissement du matériel et de la production des photocopies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** ces tarifs photocopies et impressions pour les associations Vétusiennes et les particuliers à compter de l'année 2016.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-07-060 - Vente d'une partie de terrain communal

Madame le Maire expose au conseil la problématique de la parcelle cadastrée ZX n°259. La parcelle est communale mais des particuliers en font usage et l'entretiennent à la suite d'une convention.

Dans un but de sécurité juridique, il est préférable de vendre la partie de ladite parcelle à Monsieur Yves BAUDOUIN sous les conditions suivantes :

- Vente pour l'euro symbolique
- Les frais administratifs (bornage, actes administratifs, etc.) seront divisés par deux entre le vendeur et l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

- **APPROUVE** ces conditions de vente.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-07-061 - Subvention aux écoles primaires de Vivy - publique et privée

Monsieur BAUDOUIN explique que, dans souci d'égalité de traitement, il est nécessaire d'harmoniser les règles d'attribution et de calcul pour le subventionnement des sorties ou activités pédagogiques organisées par les écoles primaires publique et privée de Vivy.

Il est proposé le principe suivant à compter du 01/09/2016 :

- Pour être éligible à une subvention communale, tout projet devra préalablement être porté à la connaissance du conseil municipal avec un budget prévisionnel équilibré.
- La subvention communale qui pourra être accordée à chacune des deux écoles pour ses sorties scolaires ou pour ses projets pédagogiques, sera calculée sur la base de 10€ par an et par élève inscrit.

Il s'agit d'une règle générale sur la base d'un projet pédagogique par an. En cas de demande exceptionnelle, une étude au cas par cas sera faite en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

- **ACCEPTE** ce nouveau principe à compter du 01/09/2016.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2016-07-062 - Projet TPPL de plateforme déportée de traitement - lieu d'implantation.

Informé de la volonté de TPPL de transférer sa plateforme de traitement de la zone d'extraction des Monteaux vers la Zone Artisanale des Bois de Mont, à l'issue d'un débat relatif aux deux points d'implantation envisagés : secteur nord-ouest (parcelles ZB n° 95, 97, 98) ou le secteur sud-est (parcelles : ZB n° 85, 209), une première délibération a été prise en février 2015. En avril 2015, une rencontre avec TTPL, le Président de Saumur Agglo et la commune de Vivy s'est tenue pour échanger sur les deux lieux d'implantation. Madame le Maire précise que depuis cette rencontre, l'entreprise TPPL n'était pas revenue vers la municipalité.

Concernant le lieu d'implantation du projet de plateforme de traitement de l'entreprise TPPL, le Conseil Municipal a pris position par un vote à bulletin secret en répondant à la question suivante : **Où voulez-vous que TPPL implante sa plateforme de traitement dans la ZA des Bois de Mont ?**

Résultat du vote à bulletin secret :

- Nombre de votants : **17**
- Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **18**
- Abstention : **0**
- Blanc : **1**
- Secteur nord-ouest (parcelles ZB n° 95, 97, 98) : **11**
- Secteur sud-est (parcelles : ZB n° 85, 209) : **6**

Après avoir voté à bulletin secret, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que l'implantation de la plateforme déportée de traitement TPPL devra se faire sur le secteur nord-ouest (parcelles ZB n° 95, 97, 98) de la Zone Artisanale des Bois de Mont.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-07-063 - Décision Modificative N°2016-01

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour l'exercice 2016 du budget communal à la suite de l'achat d'une nouvelle épareuse et reprise de l'ancienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (-)	Augmentation de crédits (+)	Diminution de crédits (-)	Augmentation de crédits (+)
c/2135	5 185,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
c/21571	0,00 €	5 185,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 21	5 185,00 €	5 185,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	5 185,00 €	5 185,00 €	0,00 €	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (-)	Augmentation de crédits (+)	Diminution de crédits (-)	Augmentation de crédits (+)
c/6257 - réceptions	265,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 011	265,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
c/7391171 - dégrèvement TFPB/TFPNB	0,00 €	265,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 014	0,00 €	265,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	265,00 €	265,00 €	0,00 €	0,00 €

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

Question Diverses**Commission municipale Communication - Information - Accueil - Culture, vice-présidente Mme Anne HOTTON**

Dimanche 4 septembre 2016, [visite de vieilles demeures et châteaux à Vivy](#) . Possibilité de parcours à pied, à vélo, voitures personnelle ou en voiture de collection avec la participation du Rétroviseur Saumurois. À découvrir au fil du parcours : l'église Saint-Paul de Vivy, le château des Coutures, le château de Nazé, la maison de maître dite Le Pavillon... 1^{er} départ à 9h15 et 2^{ème} départ à 10h45 de la place de la Mairie à Vivy.

Commission municipale urbanisme - Bâtiments - Accessibilité - Cimetière, vice-président M. Jean-Claude SOURDEAU

- Réfection de l'immeuble rue de la Jouannerie, des avenants ont dû être passés :
 - + 1 052,00 € pour le lot maçonnerie
 - + 481,00 € pour le lot chauffage-eau
 - + 5 138,11 € en sanitaire pour le 2^{ème} appartement de l'étage
 - + 4 877,71 € en revêtement de sol à l'étage
- Rénovation énergétique de l'école publique « La Vétusienne » : les travaux ont commencé avec la création de 5 puits de 100 mètres de profondeur. Rue de la Poitevine, le vieux mur en tuffeau devenu dangereux a été détruit et sera remplacé par une clôture.

Commission municipale sports, vice-président M. Thierry NAUDIN

Réunion de la commission sports avec les associations sportives (AGVO) pour échanger sur la fin de saison et sur différentes demandes des associations.

Sylvia BROISIER – membre du conseil d'administration de l'école de musique

22 élèves sont inscrits. L'école recrute 2 nouveaux professeurs. La répartition des cours sera revue. L'ensemble du bureau démissionne.

Commission municipale maisons fleuries, Vice-présidente Mme Christelle BESNARD

Le 1^{er} tour de repérage a été réalisé. Un désistement a dû être pris en compte. Le concours cantonal est prévu le 19 août à 17h à Allonnes.

Aménagement de la place Auguste Harrault :

Un sondage est réalisé auprès des membres du conseil donnant leur avis sur la présence des véhicules poids-lourds sur la place :

Pour la présence des véhicules poids-lourds sur la place: 2

Contre la présence des véhicules poids-lourds sur la place: 15

Foyer des jeunes – Mégafun

Des problèmes de propreté ont été constatés dans le foyer des jeunes, notamment lors du 14 juillet où le local a été laissé très sale par l'AFR Neuillé-Vivy.

Le conseil est informé du départ de Clémence VIOLLEAU, responsable du Mégafun, malgré une formation qualifiante de 18 mois tout juste terminée.

La prochaine commission finances est fixée au mardi 6 septembre à 18h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 5 septembre 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Délibérations du 18 juillet 2016

Numéro	Date	Objet
2016-07-055	18/07/2016	Région des Pays de la Loire – demande de subvention pour l'amélioration de la performance énergétique du futur pôle de la petite enfance, rue de la Jouannerie
2016-07-056	18/07/2016	Demande de subvention auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Développement Durable dans le cadre de l'appel à projets Territoire à énergie positive présenté par le PNR Loire Anjou Touraine pour le projet de rénovation énergétique de l'ensemble du groupe scolaire « La Vétusienne »
2016-07-057	18/07/2016	Demande de Subvention FEDER/ITI pour le projet de rénovation énergétique de l'ensemble du groupe scolaire « La Vétusienne »
2016-07-058	18/07/2016	Révision du PPRi Val d'Authion – avis du conseil municipal
2016-07-059	18/07/2016	Tarifs photocopies et impressions pour les associations communales et les particuliers
2016-07-060	18/07/2016	Vente d'une partie de terrain communal
2016-07-061	18/07/2016	Subvention aux écoles primaires de Vivy – publique et privée
2016-07-062	18/07/2016	Projet TPPL de plateforme déportée de traitement – lieu d'implantation
2016-07-063	18/07/2016	Décision Modificative N°2016-01

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1^{er} adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2^{ème} adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^{ème} adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4^{ème} adjointe</i>	Absente excusée
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^{ème} adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BROISIER Sylvia <i>Conseillère municipale</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller municipal</i>	
BAUMIER Vincent <i>Conseiller municipal</i>	Absent excusé Donnant pouvoir à BERTRAND Béatrice
DAGON Stéphanie <i>Conseillère municipale</i>	